

# RENCONTRE JURISNANTES VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008



## Première Rencontre Les métiers Judiciaires

- Huissier de Justice
- Greffier
- Juge d'instruction
- Juge du siège
- Magistrat du Parquet
- Avocat

Association JURISNANTES



## **DISCOURS PRELIMINAIRE**

Il est fréquent d'entendre que "le droit mène à tout", c'est d'ailleurs parce que ces études proposent à leurs diplômés des débouchés très variés qu'elles attirent des étudiants de plus en plus nombreux.

Toutefois, peu d'étudiants de licence ont une idée précise de la branche du droit vers laquelle ils comptent se diriger professionnellement. A mi-chemin entre les tables rondes et les conférences, les rencontres Jurisnantes ont été créées partant de ce constat réel : la quasi-totalité des étudiants en droit en licence ne savent pas vers quel métier s'orienter, et angoissent parfois à l'idée de devoir choisir une voie dont ils n'ont qu'une vague idée.

Les rencontres Jurisnantes s'inscrivent ainsi dans la continuité de ce qui est présenté aux étudiants lors du forum des métiers du droit. Toutefois, plutôt que de proposer un vaste salon global sur une journée, l'association Jurisnantes a décidé d'organiser ces tables rondes, par "thèmes". L'étudiant pourra ainsi rencontrer des praticiens du droit, travaillant dans un secteur commun

C'est bien de "rencontres" qu'il s'agit, puisque l'objectif est non seulement de procurer aux étudiants en droit une présentation précise des métiers du droit, mais également de leur permettre de leur poser leurs questions concernant les stages, la formation, les conditions d'exercice...

Nous pensons effectivement qu'il est important de proposer aux étudiants, en plus de la théorie du droit qu'ils étudient sur les bancs de la faculté, la possibilité de découvrir l'application concrète de leurs connaissances.

Ainsi, c'est également l'occasion de présenter aux étudiants des débouchés qu'ils ne soupçonnent pas et des métiers juridiques peu connus du grand public.

Enfin, il est important de briser les frontières entre le monde du travail et l'université. Beaucoup d'étudiants sortent de l'université avec un diplôme, mais ni expérience



professionnelle, ni aucune idée concrète des métiers possible. Aussi, en rapprochant les professionnels des étudiants, cela permettrait à chacun d'être mieux informé.

Ainsi, aujourd'hui, nous avons choisi pour cette première rencontre le thème des « métiers du judiciaires » dont voici le compte rendu qui j'espère vous apportera quelques éléments d'informations utiles...



## **HUISSIER DE JUSTICE**

***M. HULAUD***

**Huissier de Justice**

**Maître de conférences**



Pour beaucoup de personnes, le métier d'huissier entre en résonance avec l'image du 19<sup>ème</sup> siècle et l'expulsion arbitraire des pauvres gens. Fort heureusement, aujourd'hui, ce n'est pas la vie quotidienne de cette profession !

### **Élément sur le statut de la profession**

Actuellement, pour devenir Huissier il faut détenir un Master 1. L'étudiant doit ensuite effectuer un stage de 2 ans au sein d'une étude d'huissier en alternance avec des cours et des devoirs au sein de l'Ecole Nationale de procédure mais également des conférences mensuelles avec des intervenants pluridisciplinaires tels que des avocats, magistrats et des universitaires sur des thèmes larges.

A l'issu du stage, le stagiaire passe deux examens :

- Examen de l'Ecole Nationale de procédure : pour être titulaire de l'ENP
- Examen final d'huissier de justice

### **Réforme en cours**

Avoir un Master 2 obligatoire : ce sera un M2 spécialisé et enseigné à Rennes, La Roche/Yon, Paris, Aix en Provence, La Rochelle). Quant à l'examen, il se calqué sur celui d'avocat.

### **Statut général de la profession**

C'est une professionnel libérale comme l'avocat. A son étude, l'huissier emploie le personnel qu'il souhaite et à son Etude. C'est également un officier ministériel : l'Etat délègue une partie de la puissance publique à la profession pour certains actes de procédure. Il y a donc un contrôle de l'Etat sur la mise en œuvre de cette délégation.

### **Compétence territoriale pour la mise en œuvre des actes de procédure**

Compétence jusqu'au 31 décembre 2008 : compétence liée au TI et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 étendue à la compétence du TGI (ex : Nantes deviendra compétent sur le TI de Chateaubriand).

### **Les activités de l'huissier**

Signification des actes de procédure : avec deux enjeux que sont la sécurité et l'information du destinataire de l'acte

Association JURISNANTES



*Sécurité* : si le destinataire de l'acte d'assignation devant le Tribunal déclare ne pas l'avoir reçu, afin d'éviter la parole de l'huissier contre la parole de l'assigné, l'huissier en tant qu'officier ministériel certifie la signature de tel acte à tel professionnel.

Cette certification donne une sécurité juridique à la vie judiciaire en général.

*Information du destinataire de l'acte* : a lieu une fois l'assignation signifiée (mentions obligatoires et de représentation).

Ex : lors d'une assignation devant le TGI, l'intéressé peut contester en déclarant se présenter personnellement au Tribunal pour expliquer ses droits. Or c'est une assignation devant le TGI donc représentation par avocat obligatoire. L'huissier doit, dans la rédaction de l'acte, clarifier ces éléments à destination de l'intéressé. De plus, sur le terrain, l'huissier doit expliquer au destinataire ses droits et ses obligations.

Les constats : Domaine du droit de la preuve. Il faut pouvoir prouver ses droits. Certains éléments sont à constater et peuvent disparaître, le constat permet dès lors de les officialiser. L'huissier peut donc dresser des constats dans tous les domaines (famille, profession, haute technologie...).

- Constats à la demande des particuliers : PP ou PM
- Constats sur autorisation du juge (propriétaire qui demande de faire un constat chez son locataire : or c'est une violation du domicile privé donc l'huissier ne pourra pas rentrer chez le locataire). Par contre possible de solliciter du juge l'autorisation de faire un constat à un domicile (ex : si cas de contrefaçons)

A titre d'exemple, dans une étude de 3 associés il y a en moyenne 50 à 60 constats/mois.

L'exécution des décisions de justice : décision de justice signifiée aux parties concernées. Si les intéressés n'interjettent pas appel, passé le délai d'appel la décision sera exécutoire.

Suite au jugement rendu si la personne n'exécute pas volontairement son obligation, nécessité de mettre en œuvre l'exécution de la décision de justice par l'huissier. Il s'agit d'une délégation de la puissance publique.

L'huissier intervient également dans tout ce qui est recouvrement.

### **Qualités de la profession**

Pour être devenir huissier, il faut être disponible (procédures d'urgence), aimer le contact (client/destinataires des actes et personnes concernées)

### **Hiérarchie**

L'huissier de justice est sous le contrôle du Procureur de la République, les notaires sont organisés sous forme de Chambre et, la Chambre régionale (contrôle de l'Etat) a un pouvoir de contrôle sur l'ensemble des Etudes d'huissiers de Justice.

Concernant les sanctions : graduées et prévues par les textes (ex : problèmes récurrents dans le cadre de ses contrôles). Peut aller jusqu'à la destitution de l'huissier.



## GREFFIER

***Mme JOSSO***  
Greffière à la Cour d'assises



***Mme BREGER***  
Greffière au Tribunal pour enfants

Le greffier est le spécialiste de la procédure

### Rôle

Fonctions d'encadrement et de gestion du personnel, collaborateurs des magistrats. Sont présents au sein des juridictions de l'ordre judiciaire. Ils authentifient les actes juridictionnels.

Prévient les parties des dates d'audience, rôle essentiel pour toute formalité. En contact avec le justiciable, rôle de d'écoute, faire comprendre le langage juridique.

### Concours

Concours national : Ecole nationale à Dijon (droit civil, pénal, culture générale) puis oral à Paris (procédure, institutions administratives et juridictionnelles et Grand Oral).

Classement et durée à l'Ecole de 18 mois : formation théorique concernant les procédures de chaque juridiction. Formation pratique informatique.

Puis pratique en juridiction pour le greffier stagiaire. Stage noté cumulée avec note d'examen puis classement final.

Aujourd'hui recrutement à Bac+2

### Qualités de la profession

Etre disponible, patience, rigueur, sens de l'organisation et beaucoup de motivation.

## JUGE

***Mme SYLVESTRE***

**Juge du siège (civil)**

***M. DESAUNETTES***

**Juge d'instruction**



Le Magistrat du siège est un agent de la fonction publique dont le statut est prévu par ordonnance de 1958.

### Concours

Concours à l'Ecole Nationale de la Magistrature

Formation : 2,5 ans avec alternance entre l'Ecole et des stages en juridiction et dans les Cabinets d'avocat. Au 2/3 de la scolarité concours de sortie avec réquisitions écrites et orales, entretien avec grand jury et classement final.

### Fonction de juge civil

Temps de rédaction et de réflexion juridique. Formé à exercer toutes les fonctions, pas de spécialisation donc possible de passer de la fonction de parquetier à la fonction du siège et au sein de ce dernier à des juridictions spécialisées (Juge pour enfant...).

En moyenne trois à quatre audiences civiles par mois. Les dossiers arrivent après une mise en l'état. A l'audience, les avocats déposent leur dossier ou oralités.

### Profession de juge placé

Juge remplaçant (ex : attaché à la CA d'Angers puis délégation où il y a des besoins comme des postes vacants).

### Fonction du juge d'instruction

Des journées stressantes et trépidantes : entretiens avec les avocats, enquêteurs, GAV, déferrements... Et pourtant beaucoup de solitude.

Métier au contact de l'individu (pas forcément du droit...), chef d'orchestre qui prépare un dossier pour la Cour d'assises ou Tribunal correctionnel.

Dirige une enquête sur les faits, sur la personnalité de l'individu aidé d'experts... En effet le Juge d'instruction peut faire tout acte utile à la manifestation de la vérité.

## Ministère Public

***M. BRUNEAU***  
**Avocat Général près la Cour  
d'appel de Paris**



Le magistrat est chargé de défendre les intérêts de la Nation (pas du Gouvernement...). Les statuts sont particuliers et ambiguës : ce sont certes des magistrats (selon le conseil constitutionnel) et donc protecteur eux aussi des libertés individuelles comme les avocats, ce ne sont pas des « répressifs » contrairement à une idée reçue.

Le rôle du PR est celui de défenseur des intérêts de la société. Tenu de la loi. Rôle de politique pénale. Quand le MP décide de poursuivre ou non, il fait œuvre de juge. Cependant, problème concernant sa dépendance vis-à-vis du Garde des Sceaux.

Le MP est soumis en effet à une hiérarchie : souhaitable, légitime et utile car il est indispensable qu'une politique pénale soit cohérente sur l'ensemble du territoire.

Travail en équipe. Rapport avec OPJ, experts, travail sur le terrain.

## AVOCAT

***Me TORET***

**Avocat au Barreau de Nantes**

***Me HOUSSIN***

**Avocat au Barreau de Nantes**



L'avocat généraliste peut faire la synthèse d'un dossier mais insuffisamment performant quand les problèmes deviennent trop techniques. Est un métier stressant mais à l'écoute des autres et importance de la culture générale.

Profession réglementée par la loi du 31 décembre 1971 modifiée en 1991 et basée sur le serment.

Chaque ordre est rattaché au TGI et géré par un bâtonnier et des membres du Conseil de l'Ordre.

### Examen

Etre titulaire d'un Master 1 puis obtention du CRFPA et enfin du CAPA.

Formation initiale : cycle de 2 ans d'Ecole (15 Ecoles régionales) et à l'issue possibilité de s'installer immédiatement en qualité d'avocat en titre.

- Acquisition des fondamentaux de la profession : stratégie gestion cabinet, rédaction d'actes...
- PPI : élaborer pendant 6 mois, intégrer une structure publique ou privée
- Stage en Cabinet d'avocat

Epreuves du CAPA : rédaction (consultation et acte de procédure), oral sur la déontologie, langue et exposé discussion sur le PPI puis rapport de stage.

### Poids de la responsabilité de la profession

Trouver une clientèle, des confrères pour s'associer, choisir un Barreau, engranger des dossiers, assurer des permanences pénales, accepter des dossiers hors du domaine souhaité.

Rigueur de gestionnaire : profession libérale donc fort taux d'imposition. Une part importante du chiffre d'affaire est attribué à payer les charges. Donc nécessaire de fonctionner par un système de provision, prendre en compte la réalité économique.

### Force de la profession

La confraternité avec une grande solidarité. Mettre en place un système de collaboration : il faut avant tout faire des stages, constituer un réseau par des connaissances.



**Réforme de la profession**

Fusion avec les notaires et les experts comptables. Projet de créer une grande profession du Droit où les avocats récupérerait les activités accessoires comme le conseil juridique. La Commission DAROIS va déposer un rapport le 31 décembre 2008.



## PROCHAINE RENCONTRE

### LES METIERS DU DROIT PUBLIC



Merci et à bientôt.

*Association JURISNANTES*

